Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026002-DE

Nombre de membres afférents au CM : 18
En exercice : 18
Ayant pris part à la délibération : 18
Date de convocation : 9 novembre 2026

Mairie de Plounéventer

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVENTER
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ABALAIN, Maire.

Présents : Jean-Luc ABALAIN, Romain RIOU, Marie-France POULIQUEN, Olivier GEFFROY, Claude PAUGAM, Marie-Hélène QUEGUINER, Gérard SALAUN, Valérie OLLIVIER, Claudie CANN, Nadia COAT, Béatrice MENEZ, Stéphane ROZEC, Mikaël CARIOU, Catherine APPERE, Maxime MANTAUX, Matthieu HARSCOAT, Hélène ROZEC, Cédric BELLEC.

Secrétaire de séance : Gérard SALAUN

DELIBERATION n° 16112026 002

Objet : tarif du séjour ski 2027, organisé en collaboration avec la commune de Plouvorn

Après avoir entendu le rapport du maire,
Le conseil municipal, ayant délibéré

- Fixe à 1 000 € le séjour neige 2027, comprenant le transport, l'hébergement, les repas, la location de matériel, les remontées mécaniques et les cours de ski.
- Décide d'échelonner le règlement en 3 paiements :

1. 1er acompte de 250 € facturé en novembre 2026
2. 2ème acompte de 250 € facturé en janvier 2027
3. Solde facturé au retour du voyage.

VOTE :
18 pour
0 contre
0 abstentions

Le Maire,
Jean-Luc ABALAIN

Le secrétaire de séance,
Gérard SALAUN

MAIRIE DE PLOUNEVENTER 24000

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902043-20261116-16112026002-DE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Compte tenu de
La publication le 17 NOV. 2026
La transmission au contrôle de légalité le 17 NOV. 2026